

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2272 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le Règlement numéro 2272 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 4 580 000 \$ pour financer des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.*

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 janvier 2022.

Le présent règlement entre en vigueur le 15 mars 2022 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 15 mars 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard